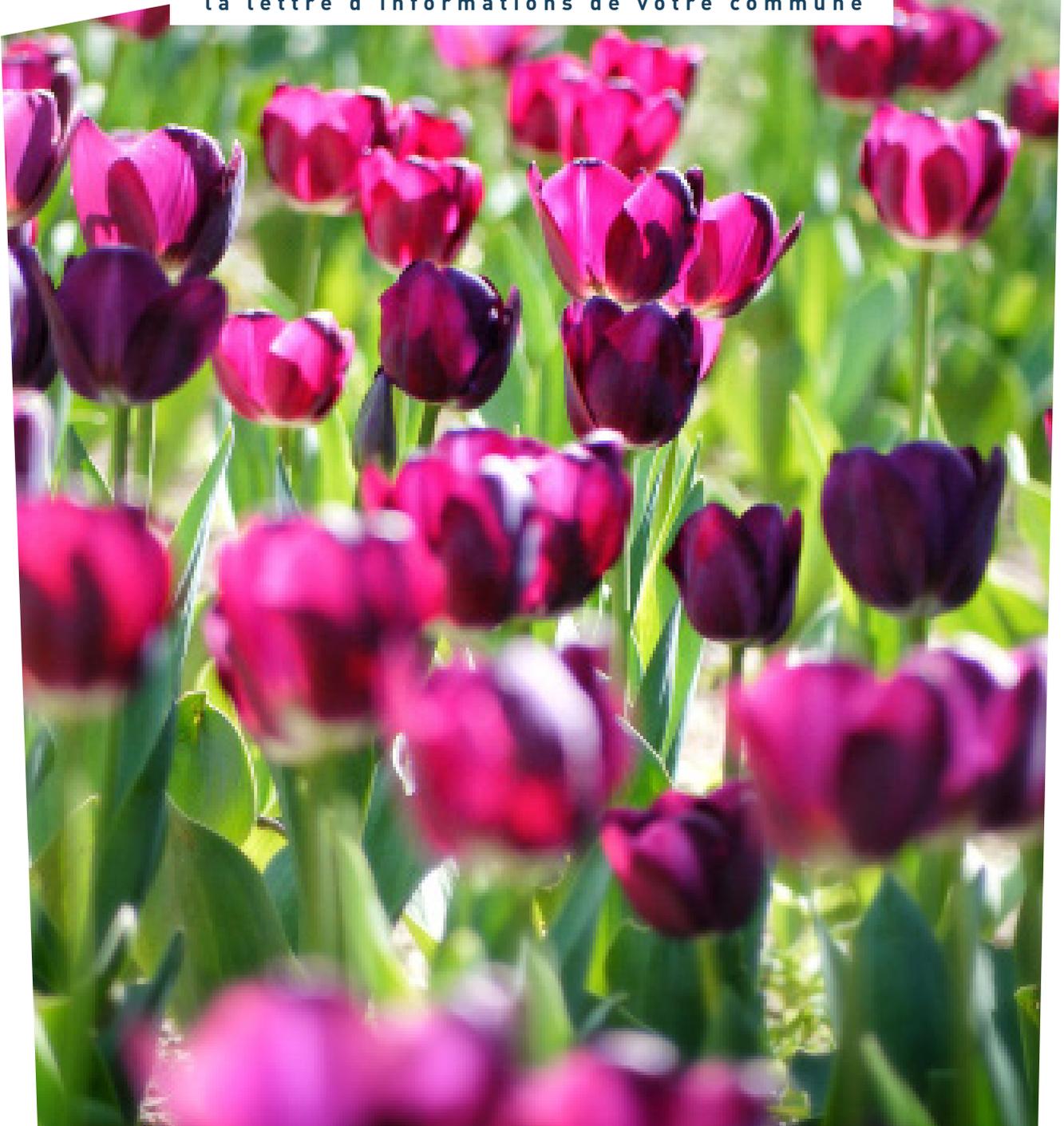


Newsletter

AVRIL  
2023  
n° 40

Vivre à  
**CHÂTEAU-LANDON**

la lettre d'informations de votre commune



# Travaux



- **1** Nettoyage et plantation d'une nouvelle haie au cimetière
- **2** Pose d'un balisage provisoire du parking du Gâtinais pour une étude en vue d'un nouvel aménagement (végétalisation)
- **3** Remise en place de 11 potelets rue Albert Ouvré suite à un sinistre avec un véhicule
- **4** Nettoyage à haute pression de la place Hirschhorn et sous la halle
- **5** Avancement de la construction des deux passerelles au niveau du pont moutons

Mais aussi :

- Taille d'arbres pour mise en sécurité (hameau de Mézinville)
- Nettoyage des rues et rebouchage de nids de poule sur la voirie
- Avancement dans différents projets d'aménagements paysagers sur la commune
- Début de tontes sur différents secteurs

### **Permanence du samedi matin en mairie**

La mairie est ouverte de 10 h à 12 h tous les 1<sup>er</sup> samedis de chaque mois avec la présence d'élus : la prochaine permanence aura lieu **le samedi 6 mai 2023**.

### **Balayage des rues**

Les prochaines interventions de la société de nettoyage urbain sont programmées les :

- Mercredi 3 mai 2023 (centre-ville)
- Mercredi 7 juin 2023 (centre-ville)
- Jeudi 8 juin 2023 (les hameaux)

**Il est impératif que chacun déplace son véhicule la veille du passage.**

## Enquête publique "SAS VGB BIOGAZ" à Aufferville

La société SAS VGB BIOGAZ souhaite construire et exploiter une **installation de méthanisation agricole** sur le territoire de la commune d'**Aufferville**.

Une enquête publique est ouverte du **11 avril au 23 mai 2023**.

Vous pourrez consulter le dossier à partir du lien : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement/AUFFERVILLE-Construction-d-une-installation-de-methanisation-Mise-a-disposition-du-public>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, vous pourrez formuler, en mairie d'Aufferville, vos observations et propositions sur le registre mis à la disposition du public

ou par mail au : [ud77.driat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud77.driat-if@developpement-durable.gouv.fr).

## Enquête publique sur 3 projets de parcs éoliens sur les communes de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville

Une enquête publique est ouverte du **21 avril au 26 mai 2023** pour des demandes d'autorisation environnementale pour la création de 3 parcs éoliens sur les communes de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville, présentées par les sociétés :

- Parc éolien des Genévriers Nord 1 (6 éoliennes sur Courtempierre)
- Parc éolien des Genévriers Nord 2 (4 éoliennes sur Courtempierre et 1 sur Treilles-en-Gâtinais)
- Parc éolien des Genévriers sud (3 éoliennes sur Gondreville et 1 sur Treilles-en-Gâtinais)

Les dossiers sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisation-ICPE-et-autorisation-uniques>

*Ou bien*

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public aux dates et lieux ci-dessous :

- À la mairie de Courtempierre : le vendredi 21 avril 2023 de 14h à 17h, le mardi 9 mai 2023 de 9h à 12h et le vendredi 26 mai 2023 de 15h à 18h

- A la mairie de Treilles-en-Gâtinais : le vendredi 21 avril 2023 de 15h à 18h, le vendredi 28 avril 2023 de 15h à 18h et le vendredi 26 mai 2023 de 15h à 18h

- A la mairie de Gondreville : le jeudi 27 avril 2023 de 14h à 17h, le jeudi 4 mai 2023 de 14h à 17h et le lundi 15 mai 2023 de 14h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, vous pourrez déposer vos observations sur les registres des mairies concernées ou par voie électronique à [ddpp-sei-genevriers@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-genevriers@loiret.gouv.fr)

## Sensibilisation aux économies d'eau

La recharge hivernale des nappes phréatiques était très faible avant le démarrage printanier de la végétation, laquelle ne permettrait plus un remplissage suffisant.

Il est important de réaliser des économies d'eau dès à présent et de veiller à ne pas la gaspiller inutilement.

### Les 8 réflexes à avoir pour économiser l'eau !

Nous le savons tous, l'eau est une denrée précieuse qu'il est nécessaire de préserver. Voici 8 gestes faciles à appliquer pour faire des économies et réduire notre consommation d'eau.

- 

1/ Fermer les robinets lorsque l'on se brosse les dents. Un robinet ouvert pendant trois minutes représente l'équivalent de 36 litres d'eau.
- 

2/ Prendre une douche plutôt qu'un bain. Une douche de 4 à 5 minutes consomme 30 à 80 litres d'eau. Pour remplir une baignoire, il faut entre 150 à 200 litres.
- 

3/ Arroser les plantes avec l'eau de pluie ou l'eau de nettoyage des légumes. En positionnant par exemple des bidons à la descente des gouttières des maisons.
- 

4/ Vérifier les fuites. Elles passent parfois inaperçues et sont insidieuses mais elles peuvent à la longue être très consommatrice d'eau.
- 

5/ Equiper les robinets d'aérateur. Faciles à installer, ils permettent de diminuer la consommation jusqu'à 40%.
- 

6/ Penser à toujours remplir le lave-linge et le lave-vaisselle avant de le lancer. Et utiliser le mode « éco » au maximum.
- 

7/ Choisir un lave-vaisselle ou un lave-linge économes en eau. Pour être sûr, il suffit de bien consulter l'étiquette énergie de l'appareil.
- 

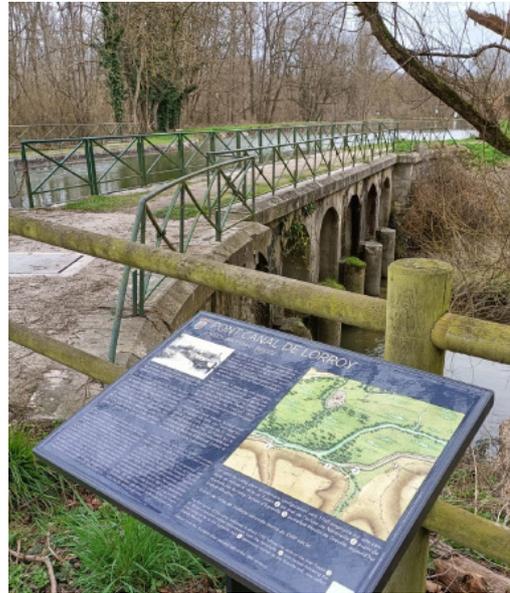
8/ Privilégier le lave-vaisselle et les stations de lavage. Un lave-vaisselle consomme en moyenne 18 litres d'eau contre 30 à 80 litres pour une vaisselle à la main. Les stations de lavage utilisent environ 60 litres d'eau alors qu'il en faut environ 200 pour un nettoyage au tuyau.

## Balade pédestre

Après un long travail de préparation par un groupe d'élus et de Castellandonnais passionnés d'histoire, le projet de création d'une balade pédestre a vu le jour.

Une table d'orientation a été implantée au pied des remparts et 13 panneaux explicatifs ont été installés sur les différents monuments historiques de la commune.





**Venez découvrir (ou redécouvrir) l'histoire de la ville grâce à cette balade pédestre !!!  
Un article plus complet détaillera ce projet dans le prochain "Vivre à Château-Landon".**

## Point sur l'urbanisme

### Que faut-il déclarer en mairie ?

**\* Vous déménagez et/ou avez besoin d'utiliser l'espace public :**

Déclaration en mairie 10 jours avant la date par écrit afin qu'un arrêté municipal puisse être rédigé, signé et transmis aux différents services concernés.

**\* Vous souhaitez faire des travaux** (changement d'un portail, une clôture, un ravalement, réfection de toiture, fenêtres et fenêtres de toit, peinture des volets, cabane de jardin, piscine....) :  
Pour tout ce qui touche à l'aspect extérieur de votre propriété, vous devez faire une déclaration préalable.

**\* Vous souhaitez agrandir votre habitation, ou aménager les combles et donc créer de la surface de plancher :**

**Dépôt d'une déclaration préalable :**

- Si l'agrandissement est inférieur à 20 m<sup>2</sup> (porté à 40 m<sup>2</sup> en Zone U du PLU) à condition que la surface totale de plancher ne dépasse pas 150 m<sup>2</sup>.

**Dépôt d'un permis de construire :**

- Si l'agrandissement est supérieur à 20 m<sup>2</sup> (porté à 40 m<sup>2</sup> en Zone U du PLU) ou si la surface totale de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>, le recours à un architecte est obligatoire.

**\* Vous souhaitez poser des panneaux photovoltaïques :**

Le dépôt d'une déclaration préalable est obligatoire, de nombreuses conditions sont à respecter, renseignements au préalable en mairie.

**Dans tous les cas, les travaux ne pourront démarrer qu'après l'accord de la mairie.**

## Permis de louer

Le permis de louer est une obligation imposée aux bailleurs qui permet de contrôler l'état des logements avant leur mise en location. La mesure a donc pour objectif immédiat de réduire le nombre de logements qui ne respectent pas les critères de décence imposés pour la mise en location de tout logement.

Afin de lutter contre l'habitat indigne, le conseil municipal a instauré le permis de louer (délibération votée le 4 février 2021).

Cette procédure impose aux propriétaires bailleurs de signaler la mise en location de leur bien aux services de la mairie. Ils devront présenter des diagnostics prouvant que le logement ne présente aucun danger pour l'occupant.

Avant de délivrer l'autorisation, un contrôle visuel aura lieu sur place.

Les prestations versées par la CAF seront soumises à la présentation de l'autorisation.

Le permis de louer est applicable depuis le 1er septembre 2021 à tout nouveau bail (hors renouvellement) et sera valable 3 ans.

Une sanction (de 5000 à 15 000 euros) sera applicable aux propriétaires récalcitrants.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service urbanisme au 01.60.55.50.25 ou par mail : [urba@chateau-landon.com](mailto:urba@chateau-landon.com).

## Taille des arbres et des haies



Les haies sont un formidable habitat de reproduction et d'alimentation. La Ligue pour la Protection des Oiseaux recommande de ne pas tailler les haies durant la période du 15 mars au 31 juillet afin que les oiseaux puissent nicher.



## Maladie du Frêne

Le frêne est menacé par une maladie causée par un champignon *Hymenoscyphus fraxineus*, provoquant la chalarose. Cette maladie est apparue au début des années 1990 en Pologne. Originaires d'Asie et semble-t-il introduit accidentellement via des pépinières. Il s'agit d'un champignon parasite, transporté par le vent, se propageant dans le houppier de l'arbre.

Il n'existe aucun traitement pour lutter contre ce champignon et la coupe est le seul moyen pour éviter une propagation aux autres frênes qui ne sont pas encore touchés.



## Règlementation relatives au brûlage des déchets

Les déchets dits verts, issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets.

Le brûlage à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin des déchets ménagers et assimilés est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne.

**Rappel du Décret n°2003-462 du 21 mai 2003** relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique

Le fait de ne pas respecter les dispositions des arrêtés pris en application des articles L. 1 ou L. 3 ou L. 4 du code de la santé publique dans leur rédaction antérieure au 8 janvier 1986 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe, fixée par le Procureur de la République.

**La police municipale veillera au bon respect du décret.**

Ces déchets doivent être emmenés en déchèterie.

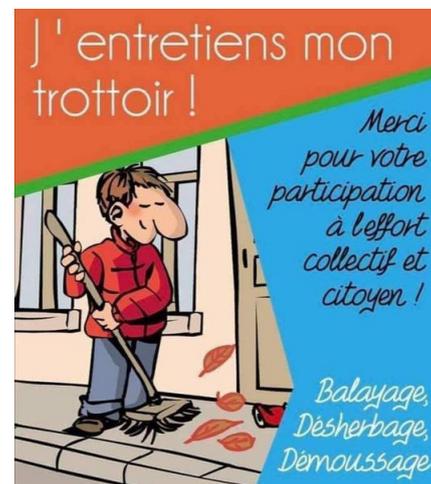
**Rappel des horaires de la déchèterie de Château-Landon (route de Puiseaux) :**

- Du lundi au samedi de 9h à 11h50 et de 14h à 16h
- Les dimanches et jours fériés : 9h à 12h50

## Entretien des trottoirs

Rappel de l'arrêté municipal n°057-2015 du 6 juillet 2015 :

chaque habitant est tenu de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, **sur les trottoirs jusqu'au caniveau** en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.



## 2ème édition Objectif Emploi

La communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing organise une journée de l'emploi le vendredi 14 avril 2023 de 8h à 13h au 16 route de Souppes à Château-Landon.

Informations sur le site internet :

<http://chateau-landon.com/2eme-edition-objectif-emploi-ccgvl77/>

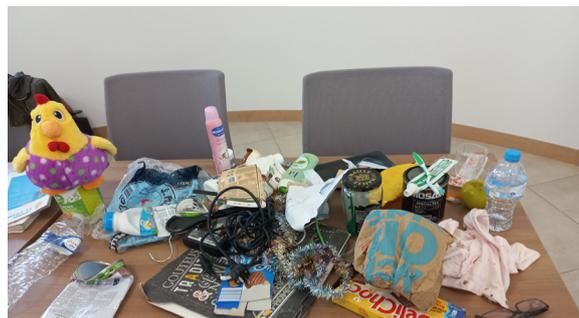
Entrée libre

## Retour sur le week-end de l'environnement

Samedi 18 mars

### \* Café-rencontre animé par le SMETOM

Aurore CHABIN du SMETOM a présenté les nouvelles consignes de tri. En effet, depuis le 1er janvier 2022, TOUS les papiers et EMBALLAGES (sauf en verre) peuvent être triés dans le bac jaune.



### \* Opération ville propre

Organisée par le Conseil Municipal d'Enfants, l'opération Ville Propre a pu se dérouler dans de bonnes conditions. Il est agréable de constater qu'il y avait peu de déchets sur notre commune mais il reste encore quelques efforts à faire pour les mégots !

Les enfants ont participé à un quizz "écologie" et à "l'élaboration d'une fresque sur l'environnement de demain".

Chacun a pu ensuite profiter de l'Exposition GoodPlanet et des oeuvres du concours Recycl'art. Encore un grand merci aux participants !



## \* Résultats du concours Recycl'art

Cette année, 6 participants ont créé des oeuvres à base d'objets recyclés qui ont été installées dans le jardin de la mairie. Pour cette édition, les maisons de retraite ont joué le jeu. Bravo à la maison de retraite de Saint Séverin et à la maison de retraite de Jallemain.

Merci aux participants !

- 1er prix : La Magie du Printemps
- 2ème prix : la Communauté des déchets
- 3ème prix (ex aequo) : Café guitar'
- 3ème prix(ex aequo) : Espoir



1er prix



2ème prix



3ème prix

## \* Exposition "Nature sensible" à l'Hôtel Dieu

Une exposition collective regroupant Elise Pioger, Stéphanie Foucher, Marianne Broggi et Alexandra kraif sur le thème de la nature sensible et les nombreuses animations ont été appréciées par tous. Le public a pu découvrir la démonstration à la cire d'abeilles et l'animation sur l'intelligence animale durant le week-end du 18 et 19 mars. D'autres animations et manifestations se sont déroulées jusqu'au 2 avril 2023.

Les enfants de l'école élémentaire et quelques collégiens ont pu assister à une démonstration de fabrication de papier et apprécier l'exposition.

Hors scolaires, plus de 400 visiteurs ont pris plaisir à échanger avec les artistes.

Merci pour cette belle manifestation !!!



## Cérémonies

Dimanche 19 mars

### \* Cérémonie de citoyenneté

Lors de la cérémonie de la citoyenneté, les jeunes Châteaulandonnais âgés de 18 ans ont reçu leur carte électorale et un "livret du citoyen".



### \* Cérémonie de commémoration du 19 mars 1962 à 11h

Le 19 mars est la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie des combats en Tunisie et au Maroc.

Les Elus, la Fnaca, les corps constitués et les Châteaulandonnais ont pu participer à cette cérémonie.





# JOURNEES PORTES OUVERTES TENNIS CLUB - CHATEAU-LANDON

Stade « Les Gauthiers »

## VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS 2023



- Pour tous, enfants et adultes.
- Venez découvrir ou jouer au Tennis.
- Accès gratuit aux courts.
- Prêt de raquettes et balles.
- Encadrement

DU LUNDI 1<sup>er</sup> MAI AU SAMEDI 6 MAI  
DE 15 HEURES A 17 HEURES

**Journées Portes Ouvertes**  
organisées par le Tennis club

Du 1<sup>er</sup> mai au 6 mai 2023  
de 15h à 17h

Stade "les Gauthiers"

Accès gratuit

Venez découvrir ou jouer au tennis

---

Pour toujours plus d'infos, n'oubliez pas le site de la mairie : <http://chateau-landon.com/>  
Pour obtenir les informations en direct, téléchargez l'application PanneauPocket sur votre téléphone portable : <https://panneaupocket.com/>  
Compte instagram : [villedechateaulandon](https://www.instagram.com/villedechateaulandon)  
Et le site de l'office du tourisme : [tourisme.chateau-landon.com/](http://tourisme.chateau-landon.com/)  
Une adresse mail est à votre disposition pour poser vos questions : [communication.chateaulandon@gmail.com](mailto:communication.chateaulandon@gmail.com)

Citoyennement Vôtre !!!